

Pour financer votre formation, 2 solutions :

Plan de développement des compétences

Le plan de développement des compétences définit l'ensemble des actions et stages de formation dont peuvent bénéficier les salariés en termes d'adaptation au poste de travail ou de développement des compétences.

1. Accès à des formations courtes (modules) et des cycles certifiant (blocs de compétences et titre)
2. En accord avec votre employeur
3. 58 heures par an (sans condition d'ancienneté)
4. Rémunération maintenue pendant le temps d'accueil / Allocation de formation si hors temps d'accueil habituel*

Compte Personnel de Formation

Le compte personnel de formation a été conçu afin d'accroître le niveau de qualification des demandeurs d'emploi, des jeunes diplômés et des salariés, et de sécuriser leur parcours professionnel. Il suit le salarié lors d'un changement de poste ou durant ses périodes de chômage et ce jusqu'à sa retraite.

Depuis le 01/01/19, le CPF est libellé en euros (une heure = 15€).

*Petit rappel :

Depuis le 1er janvier 2021, les salariés du particulier employeur, notamment les assistantes maternelles, qui partiront en formation **dans le cadre du plan de développement des compétences hors du temps de travail**, recevront directement les rémunérations et les frais de vie auxquels ils peuvent prétendre pendant la formation. Les particuliers employeurs resteront partie prenante du processus en recevant une information leur indiquant la réalisation de l'opération.

Le nouveau bulletin d'inscription mis en ligne sur le site www.iperia.eu prévoit que l'employeur facilitateur donne mandat à l'Association paritaire nationale interbranches (APNI) pour effectuer en son nom et pour son compte le versement direct à l'assistante maternelle.

L'APNI se chargera également des déclarations et du paiement des cotisations et des contributions dues auprès de l'Urssaf pour le temps de formation.

L'allocation de formation (hors temps de travail) est passée à 4.58€ nette au 1^{er}/01/21.

Partir en formation, comment ça marche ?

1 Je choisis ma formation et je détermine le(s) dispositif(s) que je vais mobiliser.

2 Je me rapproche des centres de formation labélisés du département ou de mon RAM pour connaître les modules de formation organisés ou en cours de création.

3 Je remplis le bulletin d'inscription et je suis mon parcours de formation.

Vous n'avez pas encore ouvert votre compte personnel de formation (CPF) ?

Vous souhaitez consulter votre compte pour connaître votre crédit d'heures ?

Vous ne savez pas si votre reliquat d'heures DIF a été intégré ?

Rendez-vous sur : www.moncompteformation.gouv.fr

Nous vous invitons à nous retourner la fiche de vœux auprès des centres de formation le plus rapidement possible afin de faciliter l'organisation et la tenue des formations souhaitées.

THEMATIQUES DE FORMATION PROPOSEES POUR 2021 :

Même si cette année peut paraître encore compliquée, nous souhaitons d'ores et déjà anticiper la sortie de cette crise sanitaire et vous proposer des actions pour le 2^{ème} semestre 2021.

Dans un 1^{er} temps, les organismes de formation labellisés, le Greta de la Dordogne et le CFP de Champcevinel, vont recenser vos besoins à partir d'une présélection des modules les plus régulièrement demandés.

Dans un 2^{ème} temps, la programmation des formations se fera en fonction de vos retours et du nombre de personnes inscrites par thématique.

L'organisation de ces journées se fera sur le territoire du RAM du Sarladais, au plus proche de votre domicile.

Ces formations seront programmées à **partir de la rentrée 2021**. Dès lors qu'un module recensera 8 inscriptions confirmées, la formation pourra être programmée et les dates communiquées au plus tôt aux stagiaires.

Nous vous invitons à compléter les documents ci-joint et de le (les) retourner directement auprès du Greta à l'adresse suivante : mylene.augustin@greta-cfa-aquitaine.fr ou auprès du CFP de Champcevinel : cfp.champcevinel@mfr.asso.fr

INFORMATION DE DERNIERE MINUTE

Il reste des places !

Le module « Parler avec un mot, un signe » est également programmé sur Thiviers aux dates suivantes : les samedis 29 mai, 05 juin et 19 juin 2021.

Si vous préférez ces dates à celles qui vous seront proposées à l'automne prochain. Merci de vous rapprocher directement du Ram de Thiviers, Mme MAGAL Pauline : 05 53 52 34 85 ou le 06 27 52 05 54

@ : ramlisleauxenfants@gmail.com